

**SOCIETE DES POETES ET ARTISTES DE FRANCE**  
**DELEGATION REGIONALE LORRAINE GRAND EST**

**REGLEMENT DES PRIX ARTISTIQUES 2026**

**CONCOURS-EXPOSITION POESIE EN ARTS**

**THEME 2026 : AMOUR**

**1/Conditions de participation**

La participation au concours/exposition implique l'engagement des participants à se conformer au présent règlement et à l'accepter dans son intégralité.

Il faut obligatoirement être membre de la SPAF, et à jour de cotisation. La photocopie de la carte de membre faisant foi.

- **Le concours/exposition est ouvert à tous les artistes, quel que soit leur art : peinture, sculpture, gravure, dessin, photographie.**
- **Catégorie 1 : participation de 13 à 20 ans inclus**
- **Catégorie 2 : participation de 21 ans et plus**

**2/ Participation au concours artistique**

Envoyez une photographie de haute qualité dont le fichier numérique ne dépasse pas 4 Mo

accompagnée de la copie de la carte d'adhérent à Madame Chris GROLLEAU-BRAIBANT

[spaflorrainegrandest@gmail.com](mailto:spaflorrainegrandest@gmail.com)

- **La photographie doit comporter le titre de l'œuvre, la technique et les dimensions.**

Une seule œuvre maximum peut être proposée par catégorie dont la longueur ne doit pas excéder 80cm/50cm

L'appel à candidature est ouvert du **1<sup>ER</sup> FEVRIER 2026 AU 31 MAI 2026**.

**2.1 La sélection**

La sélection des œuvres primées sera communiquée par courrier à chaque artiste à compter du 15 août accompagné du bulletin d'inscription à l'exposition, à renvoyer complété et signé pour un accord définitif.

Les œuvres primées seront exposées durant la cérémonie de la remise des prix de la Délégation Régionale Lorraine Grand Est.

Les œuvres qui ne correspondraient pas aux photographies envoyées seront rejetées et ne seront pas exposées, sans que le candidat puisse prétendre à un dédommagement quelconque.

En cas de vente durant l'exposition, la SPAF reste en dehors de toute transaction et ne prend aucun pourcentage, mais accepte un don de la part de l'artiste.

### **3/ Composition du Jury**

Le Jury, composé de 5 personnalités qualifiées se prononcera sur des fichiers anonymes.

Les prix seront attribués par catégorie dans les différentes disciplines artistiques après délibérations du jury.

### **4/ Droits d'inscription**

**Les droits d'inscription au concours/exposition s'élèvent à 14 euros** et seront adressés à l'ordre de la SPAF à Madame Chris Grolleau-Braibant – 8, rue du Maréchal Foch – 57220 Boulay-Moselle.

### **5/ Adhésion à la SPAF**

Pour rappel : l'abonnement annuel à la revue Art et Poésie (trois éditions) avec l'adhésion à la SPAF est de 40 euros. L'adhésion seule est de 24 euros.

Les membres hors U.E. règleront leur adhésion par virement à la SPAF. S'ils sont déjà membres, ils joindront une photocopie de leur carte.

### **5/ Proclamation du Palmarès**

Les artistes retenus pour leur œuvre primée seront cités et recevront leurs prix à l'occasion de la cérémonie de remise des prix régionale Lorraine Grand Est de la SPAF. La présence des artistes est vivement recommandée ; en cas d'absence, seul le diplôme leur sera envoyé par courrier postal.

Chris Grolleau-Braibant

Déléguée Artistique Lorraine Grand Est

